

Négociation « Compte Épargne Temps »

## Les masques tombent

Depuis un mois, sous couvert de la mise en place du compte épargne temps (CET), la direction tente de faire passer un certain nombre de régressions sociales d'ampleur pour les salariés de la Caisse d'Épargne Île-de-France. En voici un premier rappel :

|  | Vos droits aujourd'hui | La direction propose |
|--|------------------------|----------------------|
| Horaires de travail                        | 1570h / an             | 1607h / an           |
| RTT  | 11j / an               | 6j / an              |
| Forfait cadres                             | 206j / an              | 211j / an            |
| Rattrapage congés 2015                     | 5j / an                | 3j / an              |
| Journées « accompagnement famille malade » | 10j / an               | 5j / an              |

Alors que l'ensemble des organisations syndicales avaient assisté à une première réunion intersyndicale le 28 mai, **la CGC et la CFDT ont « déserté »** celle du 7 juin.

Nous avons rapidement compris pourquoi lors des négociations du 14 juin : **la CGC et la CFDT acceptent déjà l'augmentation du temps de travail**, alors que la CGT et SUD demandent le retrait de cette mesure en préalable à toute négociation.

Ainsi, avec l'appui de ces syndicats complaisants, la direction a pu proposer **une nouvelle série de mesures toujours plus régressives** pour les salariés.

### Pour les cadres, des mesures au rabais

La direction propose d'intégrer la prime de 250€ au salaire des cadres, mais **sans revalorisation**.

Demain, les salariés passant cadres (catégorie H), auront une **revalorisation de leur rémunération (salaire+prime)...inférieure** à ce qu'ils toucheraient s'ils passaient cadres aujourd'hui !

Les cadres passant en catégories I, J et K auront également **une augmentation...dont le montant reste inconnu** à ce jour !

### Menaces sur les familles

En plus de la suppression de fait de 5 jours/an des journées « accompagnement famille malade », la direction (avec la complicité de la CGC et la CFDT) propose de :

- Limiter la « prime vacances enfants » aux enfants de moins de 18 ans (contre 25 ans aujourd'hui),
- Supprimer l'indemnité de garderie de catégorie 4 (sur justificatif simple),
- Transférer le budget « colonies de vacances » (1,5 M€) vers le budget du CSE, sans garantie de maintien des prestations « colonies de vacances ».

Pour défendre vos droits, cadres et non-cadres  
**Tous en grève le 27 juin,**  
**RDV à 9h30 devant ATHOS**



Isabelle  
MAUZAT MARTIN



Bernard  
DANTEC



Pierre-Yves  
INGLESE



Audrey  
RASTELLO



Pierre  
PLUQUIN

